Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 090-219000882-20261013-DELIB2026063_1-DE

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROUGEGOUTTE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 06/10/2026

Date d'affichage : 15/10/2026

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2026

****

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : KARLE Jean - BAUMGARTNER Elisa - BILGER Clarisse - BLEICHER Mélanie - CHARNOT Nicolas - GROSCLAUDE Sarah - HECK Isabelle - MONCHABLON Florent - MULLER Jean-Luc - PERREZ Patrick - RONDON Mickaël - TROUILLAT Dominique - VENCK-MILLET Gabrielle

Absents excusés :	Procuration à :
Emilie KIEFFER	Gabrielle VENCK MILLET
Francis COURBOT	

Sarah GROSCLAUDE a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N° 63

Désignation du Maître d'œuvre et demande de subvention au Conseil Départemental

AIDE AUX COMMUNES

Réfection du Pont et mur de la rue traversière

Le 1er Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal le programme national des ponts et le diagnostic de l'état du pont et du mur de soutènement de la rue traversière, effectué par B.E.J. et la nécessité de procéder aux travaux de réfection.

Travaux de réfection du pont de la rue traversière

Après consultation, le cabinet le mieux disant : BEJ

⇨ tranche ferme : 60.000 € HT

⇨ tranche optionnelle (étanchéité) : 15.000 € HT

Le taux de la Maîtrise d'œuvre s'élevant à 11,44 %

Après échanges, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1) Décide de retenir le cabinet BEJ pour effectuer la maîtrise d'œuvre des travaux pour un montant total de 12.180 € HT ;
2) Décide d'effectuer les travaux de réparation de l'ouvrage d'art et du mur de soutènement de la rue Traversière pour une somme totale de 60.000 HT ;
3) Décide d'opter pour la tranche optionnelle concernant l'étanchéité pour un montant de 15.000 € HT supplémentaires ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 090-219000882-20261013-DELIB2026063_1-DE

4) Sollicite une subvention de [illegible] € [illegible] % du montant total des travaux HT auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de l'aide aux Communes programme 2027 ;

5) Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Coût de l'opération	87.180 €	❶ Subvention sollicitée auprès du CD (50 % du montant HT)	37.500 €
		❷ Autofinancement	49.680 €
Total	87.180 €		87.180 €

6) Autorise le Maire à signer les devis et tous les documents nécessaires à la mise en place de cette opération.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean KARLE

MAIRIE DE ROUGEGOUTTE
Ter.-de-Belfort